CREUSE GRAND SUD
Communauté de Communes

Conseillers en exercice	44
Présents	39
Nombre de pouvoirs	4
Votants	43

DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2026 – 104

Convention de subvention au cinéma Le Colbert pour l'opération

"Ecole et cinéma"

Séance du 30 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 30 septembre à 18h30, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de Néoux, au nombre de trente-neuf sous la présidence de Jean-Luc LEGER, Président, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 24 septembre 2026.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

Stéphane DUCOURTIOUX ; Isabelle DUGAUD ; Yves ORLIANGES ; Isabelle RAPINAT ; Stéphane DUPRAT ; Nadine HAGENBACH ; Bernard ROUGIER ; Cynthia VELLEINE ; Jean-Pierre LANNET ; Marie-Anne AUBERT ; Marilyn MONBUREAU ; Gregorio YONG VIVAS ; Alexis TOURADE ; Cyril FIALAIRE ; Didier TERNAT ; Michel LULEK ; Olivier CAGNON ; Mélanie LE NUZ ; Nelly FAISSAT SIRIEIX ; Benjamin SIMONS ; Bernard BONNEFOND ; Thierry LETELLIER ; Chantal PINGUET ; Laurent LHERITIER ; Michel DELRIEU ; François PERREAUT ; Vincent PERRIERE ; Pierrette LEGROS ; Christophe POUCHOL-BLANCHON ; Evelyne PINLON ; Valéry MARTIN ; Jean-Luc LEGER ; Gérard AUMEUNIER ; Denis PRIOURET ; Patrick JALLAIS ; Didier MIOMANDRE ; Claude BIALOUX ; Valérie BERTIN et Jacques TOURNIER.

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

Frédéric THOMAS à Mélanie LE NUZ ; Philippe ESTERELLAS à Olivier CAGNON ; Philippe COLLIN à Claude BIALOUX ; Marina BONIFAS à Denis PRIOURET.

ETAIT ABSENT EXCUSE : Monsieur

Guy BRUNET.

REÇU EN PREFECTURE
le 14/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-023-200044014-20260930-2026_104-DE

Monsieur Vincent PERRIERE présente le rapport suivant.

Contexte

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Communauté de communes Creuse Grand Sud est compétente pour soutenir toute action culturelle de dimension intercommunale, sur décision de son conseil communautaire (article 4.3.3 des statuts).

L'opération « Ecole et cinéma », soutenue par le CNC et la DRAC, en coordination avec la Ligue de l'enseignement et la DSDEN, s'inscrit dans un parcours pédagogique proposé aux élèves de la maternelle à la terminale.

L'opération « Ecole et Cinéma » fait l'objet d'un financement en fin d'année scolaire, après la réalisation de l'ensemble des séances et après délibération du Conseil communautaire sur un montant établi par l'association Le Colbert.

Objet de la demande

Cette opération ayant vocation à perdurer et contribuant à l'animation culturelle et à la valorisation du territoire auprès de l'ensemble des élèves de Creuse Grand Sud, il est proposé de renouveler le cadre pluriannuel du partenariat avec le cinéma le Colbert.

L'association Le Colbert s'engage à :

- Proposer l'opération « Ecole et cinéma » à destination des écoles maternelles et primaires du territoire, avec chaque trimestre des œuvres adaptées aux différentes catégories de public, en assumant l'organisation des séances et le choix de l'intervenant,
- Fournir sous forme de facture un état détaillé chaque année du coût de l'opération « Ecole et Cinéma » pour laquelle elle demande un soutien,
- Faire mention du soutien de la Communauté de communes sur tous supports de présentation des actions de l'association.

Eléments d'appréciation

La Communauté de communes Creuse Grand Sud a soutenu l'association Le Colbert pour son action « Ecole au cinéma » dans le cadre de la convention pluriannuelle 2023-2026 à hauteur de :

CINEMA LE COLBERT "ECOLE ET CINEMA"					
Année scolaire	Exercice budgétaire	**MONTANT**	1er Trim	2e Trim	3e Trim
2025/2026	2026	**4 310,03 €**	1 462,51 €	1 460,01 €	1 387,51 €
2024/2025	2025	**3 850,00 €**	1 382,50 €	1 160,00 €	1 307,50 €
2023/2024	2024	**3 770,00 €**	1 265,00 €	1 215,00 €	1 290,00 €
2022/2023	2023	**3 625,00 €**	1 300,00 €	1 315,00 €	1 010,00 €

REÇU EN PREFECTURE
le 14/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-023-200044014-20260930-2026_104-DE

Monsieur Yves ORLIANGES ne prend pas part au vote.

CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
POUR : 42
Adopté à l'unanimité

Le CONSEIL de la Communauté, après avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'ACCEPTER** le partenariat proposé par l'association le COLBERT dans le cadre de l'opération Ecole et Cinéma selon les modalités prévues dans la convention pluriannuelle annexée et pour un montant de 5000 € annuels maximum,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ladite convention pluriannuelle ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré le 30 septembre 2026 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le
PUBLIEE le

Jean-Luc LEGER,

Président

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ★ CREUSE GRAND SUD

REÇU EN PREFECTURE
le 14/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-023-200044014-20260930-2026_104-DE